



17 cdd, 2 semaines de vacances et conflits sur 2 ans

Par **Nessim**, le **02/03/2012** à **13:09**

Bonjour,

Après avoir obtenu mon diplôme, j'ai été embauché en tant que CDD dans l'hôpital où j'ai effectué mon dernier stage. Cela fait exactement 1 an et 8 mois que j'exerce ma profession dans le même service.

J'ai cumulé 17 CDD, 2 sem de congés payés imposés et 4 sem de rupture de contrats (pour me permettre d'obtenir les congés que je réclamais). Mes RTT n'ont été acceptés qu'1-2 fois de mémoire et jamais plus 1/2 journée.

Je travaille 36h/sem sur 3j (7h à 19h45 avec 45min de pause repas) et mes jours varient d'une semaine à l'autre. Je n'ai pas de roulement, et il m'arrive de prendre connaissance de ma semaine 2-3 jours avant son commencement.

Je travaille parfois des jours ou nuits (pour le lendemain) en plus de ma semaine normale dépassant souvent les 44 heures légales (parfois 55 heures). Ils ne souhaitent pas me payer en heures supplémentaires et me les font passer en heures de récupérations.

Lorsque je refuse, ma cadre me répond "qu'est-ce qu'on va faire de vous?" comme une menace vis à vis de mon CDD.

La situation avec ma cadre se détériore depuis 3-4 semaines lorsque je lui ai fait remarquer les injustices que je subis depuis presque 2 ans. Elle ne me dit plus bonjour le matin même en présence de toute l'équipe, et ne m'adresse plus la parole sauf nécessité.

Elle me rappelle n'être "qu'un CDD", "que je lui en demandais un peu trop" lorsque je lui demande des congés. Elle me parle avec un ton méprisant et parfois moqueur. Elle se plaint

de moi avec les autres employés et n'hésite pas à raconter les discussions qui ne concernent que moi et elle.

Bien sur, je ne suis pas le seul victime par son injustice (5 autres CDD subissent les mêmes problèmes et 1 a démissionné au bout de 3 semaines). Tout ceci créé des tensions dans l'équipe de travail et nous partage.

Quels sont mes droits ? Que puis-je faire ?

Je pense à démissionner (si cela se dit pour un CDD..)

Par **pat76**, le **02/03/2012** à **14:04**

Bonjour

On ne peut pas démissionner d'un CDD.

Cela dit, vous êtes dans la fonction publique hospitalière.

Vous avez cherché à informer les délégués du personnel de votre situation?

Vous avez envoyé un courrier à la direction pour expliquer la situation conflictuelle avec votre supérieur hiérarchique?

Par **Nessim**, le **04/03/2012** à **12:40**

J'en ai parlé a la médecine du travail, à un syndicat qui m'a fait comprendre qu'il se mouillera plus pour les autres mais ça n'a rien changé...